

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021
Date d'affichage	14/06/2021
Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/036 – SALLE DES FETES Demande de remboursement

Monsieur Stéphane SIMON, Maire présente au conseil municipal une demande de remboursement de la location de la salle des fêtes.

M et Mme BOISSIERE demandent le remboursement de l'acompte versé pour leur réservation du 24/07/2021.

Considérant la situation sanitaire liée au COVID19 ;

Considérant que la salle des fêtes est fermée à toute location privée jusqu'à nouvel ordre ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter la demande de remboursement de l'acompte versé par M et Mme BOISSIERE pour leur réservation du 24/07/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de rembourser l'acompte versé par M et Mme BOISSIERE pour leur réservation du 24/07/2021.

Date	Signature
18 juin 2021	 Stéphane SIMON, Maire





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/037 – TRAVAUX Garde-Corps pour accès Mairie

Madame Béatrice CENIER, Adjointe au maire, présente au conseil municipal le devis de la société métallerie ASTIER pour la pose d'un garde-corps pour accéder à la Mairie.

Ces travaux concernent la pose d'un garde-corps rampant 2 lisses, thermolaqué RAL3004.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de la société métallerie ASTIER pour la pose d'un garde-corps pour accéder à la Mairie pour un montant de 1 404,00 € TTC (1 170,00 € HT).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société métallerie ASTIER pour la pose d'un garde-corps pour accéder à la Mairie pour un montant de 1 404,00 € TTC (1 170,00 € HT) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.*

Date	Signature
18 juin 2021	 Stéphane SIMON, Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13
		Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/038 – TRAVAUX

Remplacement du poteau incendie rue Alberte Lannesval – Plan de financement

Pour faire suite à la délibération n°21/033 au cours de laquelle le conseil municipal a validé le choix de la société SITPO TRAVAUX PUBLICS pour le remplacement du poteau incendie situé rue Alberte Lannesval pour un montant de 4 620,00 € TTC, il convient d'accepter le plan de financement.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose ainsi le plan de financement suivant :

Cout total des travaux HT : 3 850,00 €

	Montant H.T.de la subvention	Date de la demande	Taux
Subvention D.E.T.R.	/	/	/
Région	/	/	/
Département	770,00 €	En cours	20 %
Fonds de concours	1 540,00 €	En cours	40 %
Autres subventions	/	/	/
Sous/Total subventions publiques	2 310,00 €	/	60 %
Autofinancement	1 540,00 €	/	40 %
Emprunt	/	/	/
TOTAL	3 850,00 €	/	100 %

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel ainsi présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le projet et le plan de financement ainsi présenté et **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
18 juin 2021	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		



M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/039 – RESSOURCES HUMAINES Reconduction du contrat d'un agent technique

M Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que suite à la délibération n°20/074, le contrat de l'agent technique arrive à sa fin au 30 juin 2021.

Suite à cette période et à l'évaluation qui a été réalisée par le maire, Monsieur Stéphane SIMON, propose la reconduction du contrat pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, la reconduction du contrat de M Lejeune pour une période de 6 mois allant du 1^{er} juillet et 31 décembre 2021.

Date	Signature
18 juin 2021	 Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/040 – RESSOURCES HUMAINES Départ à la retraite d'un agent

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal qu'un agent technique affecté à l'entretien des bâtiment (mairie, salle des fêtes et bibliothèque) partira à la retraite au 30 juin 2021.

Monsieur Stéphane SIMON demande au conseil municipal de prendre acte de ce départ à la retraite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **PREND ACTE** du départ à la retraite d'un agent technique et **PROPOSE**, à l'unanimité, de procéder au recrutement pour remplacer cet agent.

Date	Signature
18 juin 2021	 Stéphane SIMON, Maire





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/041 – RESSOURCES HUMAINES Création de poste d'un agent technique

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose la création d'un poste d'un agent technique.

Ce poste concerne le poste de l'agent qui part à la retraite (voir délibération n°21/040).

Afin de couvrir l'ensemble des besoins de la collectivité, un poste d'agent technique doit être créé pour 8,25 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent technique pour un volume de 8,25 heures hebdomadaires.

Date	Signature
18 juin 2021	 Stéphane SIMON, Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/042 – SIVSL (Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et de Loisirs) Modification des statuts

Bien que non inscrite à l'ordre du jour de la convocation à la présente réunion, Monsieur Stéphane SIMON, demande au conseil municipal l'autorisation de débattre de ce sujet aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la séance du 18 juin 2021.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et de Loisirs a modifié ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité les statuts du SIVSL ainsi modifiés.

Date	Signature
18 juin 2021	 Stéphane SIMON, Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses

1- Validation du tableau des permanences pour les élections des 20 et 27 juin

Le tableau des permanences est présenté au conseil municipal.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle les règles à tenir pour la conduite des opérations électorales et insiste sur le fait que chaque électeur doit OBLIGATOIREMENT présenter une PIECE D'IDENTITE pour pouvoir voter.

2- Panneau Pocket

Monsieur Alain Breuillard, conseiller municipal informe le conseil municipal que l'agglomération Evreux Portes de Normandie adhère à Panneau Pocket et propose ce service gratuitement aux communes du territoire d'EPN. La commune des Ventes ayant adhéré à Panneau Pocket avant la décision d'EPN, Panneau Pocket remboursera la commune des Ventes du prorata restant à charge.

3- SICOSSE

Le SICOSSE sera prochainement dissout et la compétence reprise par EPN. 53 communes en sont membres, 15 communes sont hors EPN. La reprise de cette compétence par EPN entrainera une diminution des attributions de compensation.

Date	Signature
18 juin 2021	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/06/2021	Date d'affichage	14/06/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

4- Retour de la commission voirie EPN

Pour les travaux de la place de la mairie, la commune est en attente de la convention. Les commandes sont lancées. IL faudra compter 10 semaines de délais.

Information sur le fauchage : se fait en 2 temps : 1^{er} passage sur le bord et 2nd passage sur les fossés.

Déchets : A partir de début septembre, nous devons changer notre façon de trier. Le tri sera étendu aux emballages plastiques, barquette alu, les pots. Une campagne d'information sera faite cet été.

5- Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 10 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h18.

Date	Signature
18 juin 2021	 Stéphane SIMON, Maire